

Plan collectif de lutte contre le varroa 2019-2020

Vous disposez sur la Bretagne d'un réseau "sentinelle" d'apiculteurs effectuant un comptage varroa plusieurs fois par an.

Ce comptage varroa permet d'estimer le niveau d'infestation afin d'adopter au bon moment la conduite à tenir (mesures physiques et/ou traitements) et de contrôler l'efficacité de l'action.

Et vous ? Nous vous incitons à vérifier dans vos ruches les mortalités naturelles de varroa, très facile à faire avec un plateau grillagé. (Cf. fiche technique Newsletter Apicole n°13).

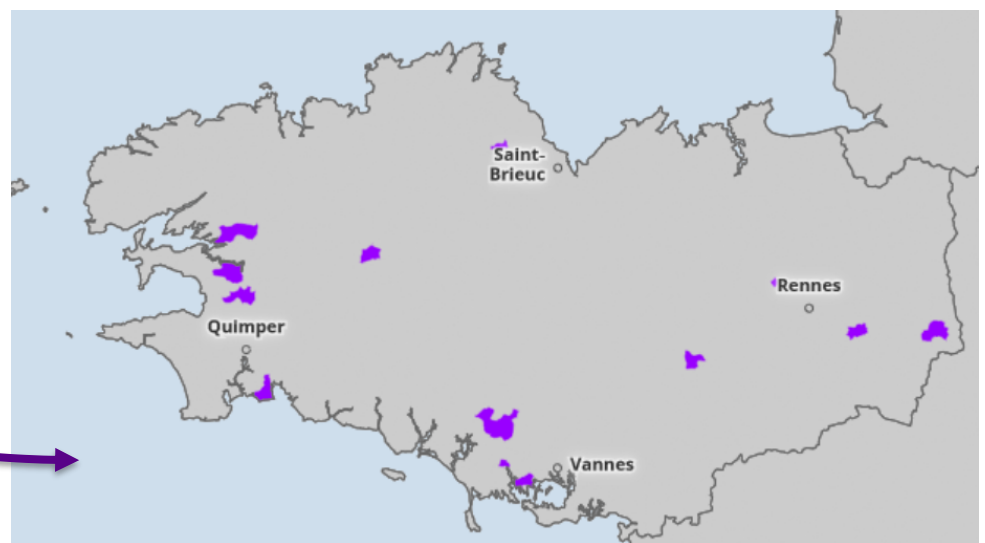
Agenda comptage varroa

Avril : 1^{er} comptage 2019
Mi-juin : 2^{ème} comptage 2019
Mi-juillet : 3^{ème} comptage 2019

Comptage post-traitement

Qui compte ?

13 détenteurs "sentinelles" ont effectué leur comptage post-traitement sur 5 ruches minimum d'un de leur rucher. Ce comptage a porté sur 69 ruches.

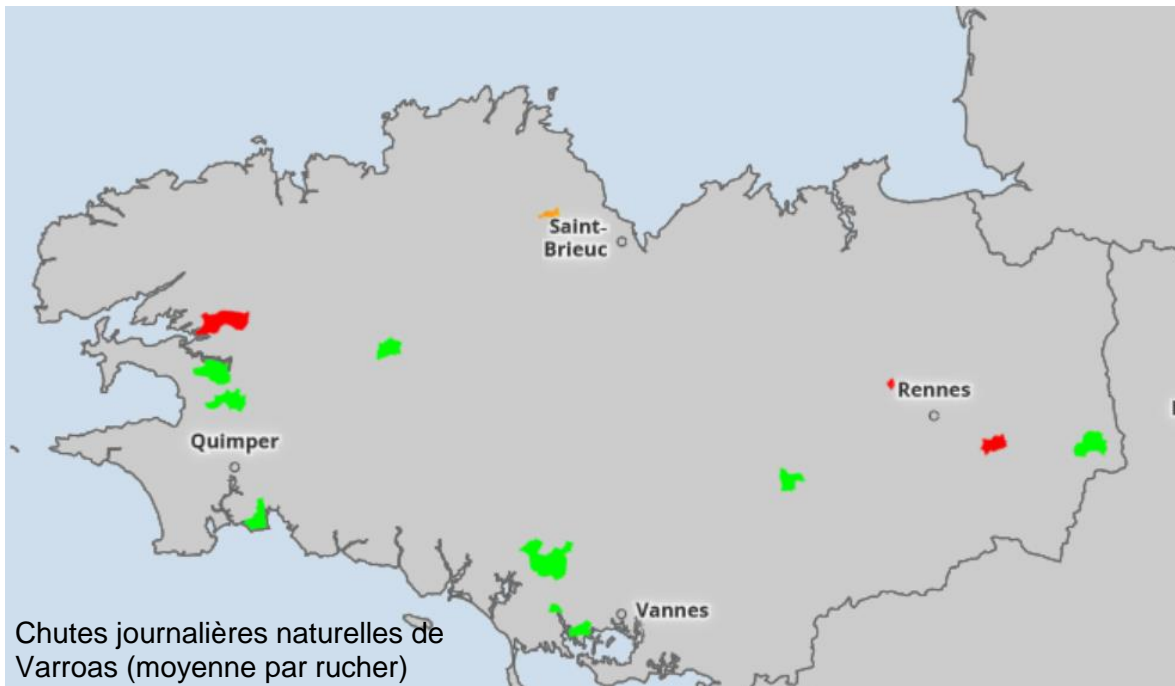


Quelles valeurs a-t-on trouvé ?

Chutes journalières naturelles de varroas			
Nombre de ruches	% de ruches	Valeur chutes journalière	Conseils
51	74 %	Inférieure à 1 varroa	Aucune action n'est impérative
8	12 %	Comprise entre 1 et 2 varroas	Prévoir une action dès le début de la saison prochaine (élimination du couvain mâle ou traitement de printemps)
10	14 %	Supérieure ou égal à 2 varroas	Prévoir une action pendant l'hiver, traitement acide oxalique hors couvain

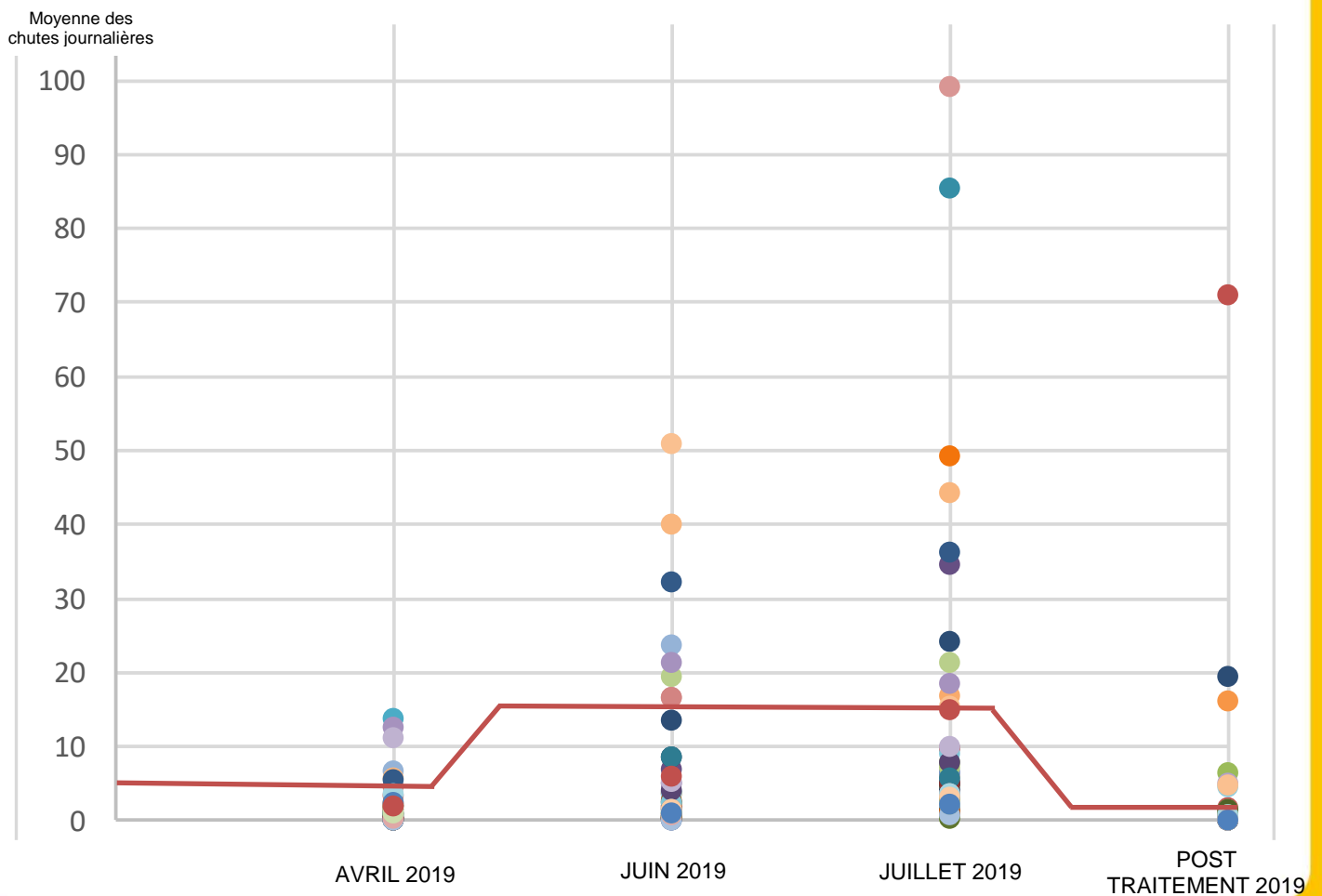
Et vous, quelle est votre situation ?

Comptage varroa de post traitement 2019, carte synthèse :



- Chutes journalières naturelles inférieures à 1 varroas ■
- Chutes journalières naturelles comprises entre 1 et 2 varroas ■
- Chutes journalières naturelles supérieures ou égales à 2 varroas ■

Evolution des chutes naturelles de varroa au cours de l'année 2019 Evolution ruche par ruche (un point = une ruche)

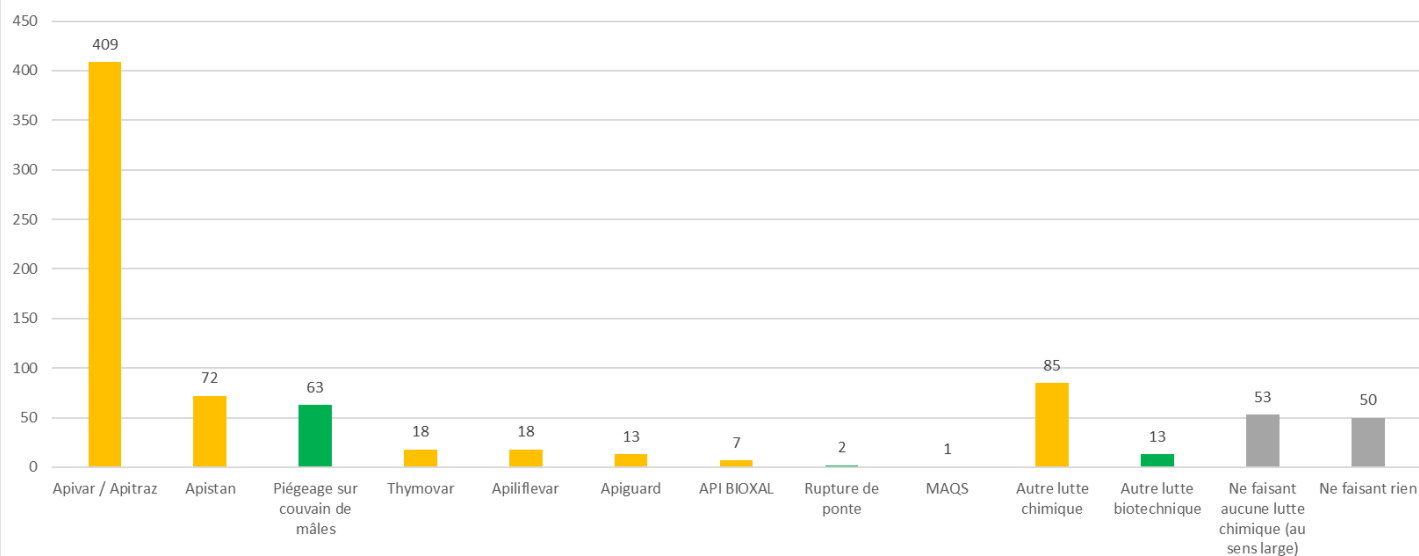


Résultats des questionnaires « pratiques de lutte contre varroa » 2018-2019

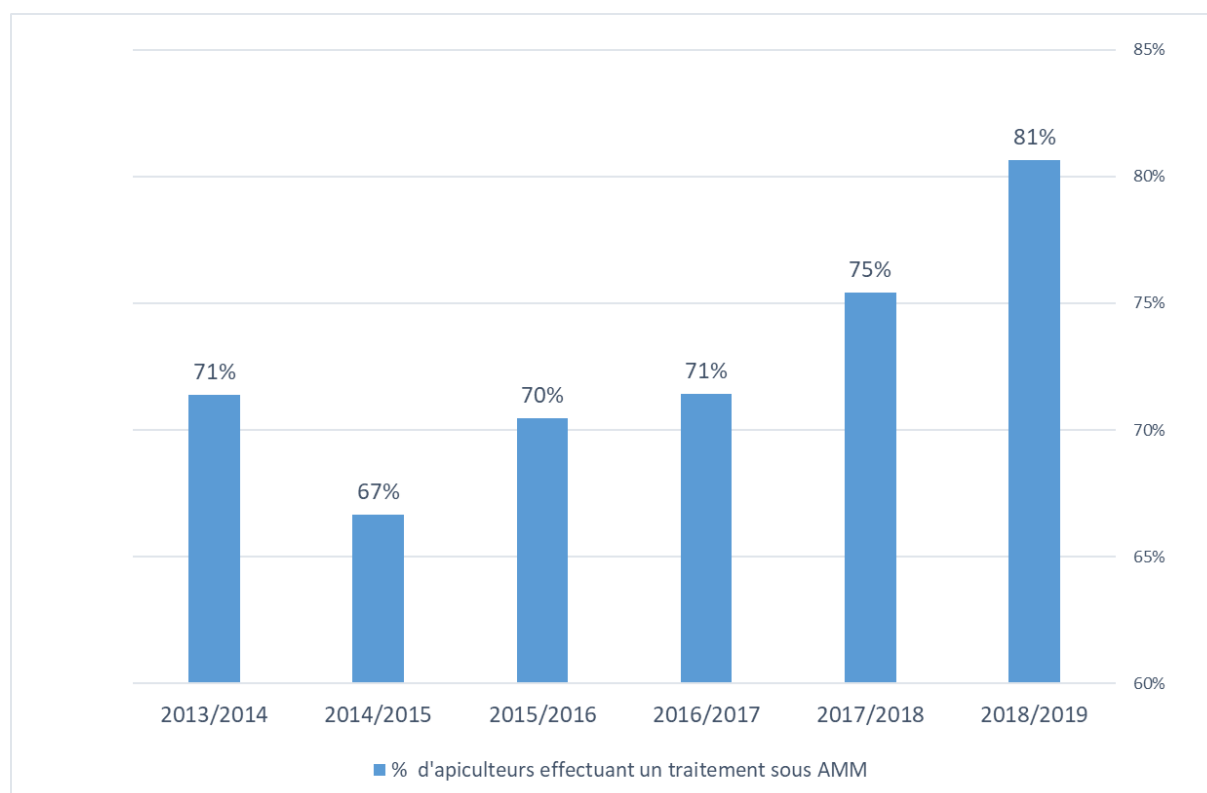
Luttes engagées par les apiculteurs sur l'hiver 2018-2019 :

- 1 268 enquêtes envoyées en décembre 2018
- 766 retours soit 76%
- 656 réponses exploitables (hors arrêts, courriers non distribués, etc ...) soit 66 %

Types de luttes utilisées (sur 656 réponses)



Evolution du pourcentage d'apiculteurs effectuant un traitement sous AMM au cours des 6 années de plan Varroa :



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTÉL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Le varroa est un grand danger pour les colonies. Mais il n'est pas le seul. La dégradation de l'environnement (pesticides entre autres) contribue aux mortalités d'abeilles.

Si vous observez des mortalités ou des affaiblissements voire même des anomalies d'ordre sanitaire dans vos ruchers, n'hésitez pas à le signaler.



Tout apiculteur constatant une mortalité ou un affaiblissement de ses colonies sur un de ses ruchers localisé en Bretagne (quels que soient l'événement de santé et le nombre de colonies touchées) est invité à le déclarer au guichet unique régional, par téléphone, au **02 44 84 68 84** ou par mail : **declaration-omaa@gtv-bretagne.org**

Contacts GDS Apicoles départementaux :

GDSA des Côtes d'Armor : <http://www.gdsa22.fr/> ou par mail : contact@gdsa22.fr

GDSA du Finistère : <https://gdsa29.apibreizh.fr/> ou par mail : gdsa29@apibreizh.fr

GDSA d'Ille et Vilaine : <http://gdsa35.free.fr/> ou par mail : gdsa35-contact@orange.fr

GDSA du Morbihan : <http://gdsa56.fr/> ou par mail : gdsa56@outlook.fr

Programme régional bénéficiant de financements France Agri Mer et DGA



GDS Bretagne

Siège social	13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan		www.gds-bretagne.fr
Antenne de Ploufragan	13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan	tél. 02 96 01 37 00	antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr
Quimper	3, allée Sully - CS 32017 - 29018 Quimper cedex	tél. 02 98 95 42 22	antenne.quimper@gds-bretagne.fr
Rennes	Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes cedex	tél. 02 23 48 26 00	antenne.rennes@gds-bretagne.fr
Vannes	8, avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 Vannes cedex	tél. 02 97 63 09 09	antenne.vannes@gds-bretagne.fr